

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2016

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU TROU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue du Trou, 3eme tranche de l'opération « centre bourg » » inscrite au budget 2016.

Monsieur le Maire précise la nécessité de choisir une entreprise chargée de ces travaux.

Un appel d'offre a donc été lancé le 30 juin 2016.

Deux offres ont été réceptionnées. Après analyse et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 24 août et le 29 août 2016, il s'avère que l'entreprise EUROVIA présente l'offre la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, 22 votes pour, 1 abstention (Madame Rolande NAYROLLES) le Conseil Municipal,

- attribue le marché d'aménagement de la rue du Trou à l'entreprise EUROVIA domiciliée à RODEZ pour un montant de 476 329,47 € HT

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – EXERCICE 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les articles 73 à 76 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 (loi relative au renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) ont introduit des mesures de transparence dans la gestion des services publics.

Ainsi, un rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SIAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté le rapport annuel au titre de l'exercice 2015, le 30 juin 2016 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La Commune de Bozouls commune adhérente au SIAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel. Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

Dispositif :

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2015.

Délégation de Pouvoirs

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal les décisions prises depuis la dernière séance, conformément à la délégation de pouvoirs consentie au Maire le 14 avril 2014, et en application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Numéros	Domaine	objet
2016-24	Urbanisme	Droit de Prémption Urbain sur la Parcelle H N° 879 sise 12 route de Gabriac à Bozouls, d'une superficie totale de 3 630 m ² , propriété de Mr DELERIS David et Mme CARPE Nathalie ; Le Maire n'exerce pas ce droit.

A la suite de quoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Maire de cette communication.

REHABILITATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait un nouveau point sur l'avancement de ce projet. Les élus valident la dernière version présentée par l'architecte Monsieur Navecth.

MAIL DE MADAME ROLANDE NAYROLLES EN DATE DU 1^{er} AOUT 2016

Suite à un mail de Madame Rolande NAYROLLES : « l'agressivité en Conseil Municipal à mon égard, peut-elle faire oublier tous les conflits d'intérêts ? ».

Monsieur Christian FOULCRAN souhaite rappeler à l'ensemble des élus les douze engagements de la charte de l' élu (charte signée par l'ensemble des élus en début de mandat).

A savoir les trois grands principes : Dignité, Probité, Intégrité.

Il demande à Madame Rolande NAYROLLES de préciser le sens de ses accusations.

Monsieur Pierre ROUX souhaite s'excuser de s'être emporté lors du Conseil Municipal du 1^{er} août 2016.

Monsieur Jean-Louis MONTARNAL reconnaît qu'il n'a jamais mis en cause la bonne gestion de la Commune.

Monsieur Christian FOULCRAN réitère sa demande auprès de Madame NAYROLLES, à savoir le respect des règles de morale sociale, la dignité, le respect des autres en répondant aux questions posées.

Monsieur le Maire appuie les propos de Monsieur FOULCRAN en rappelant le principe de la transparence totale sur toutes les décisions et fait observer que les élus de l'opposition assistent à toutes les commissions et commissions d'appel d'offres.

Madame Rolande NAYROLLES regrette les propos qu'elle a tenus.